

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1195

présenté par

M. Bilde, M. Pajot, Mme Le Pen, M. Collard, M. Aliot et M. Chenu

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 41 par les mots :

« , notamment les écoles de production ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Écoles de Production sont des établissements privés d'enseignement technique à but non lucratif qui forment des jeunes à partir de 15 ans et préparent aux diplômes et certifications du C.A.P. et du Bac Pro avec 93 % de réussite. Parmi l'ensemble des dispositifs actuels de formation professionnelle initiale des jeunes, les Écoles de Production constituent des outils performants. Elles ont la capacité de contribuer efficacement contre le décrochage scolaire et contre le chômage des jeunes, pour l'insertion professionnelle.

Le but de cet amendement est donc de conforter et sécuriser ces écoles.